



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-21

Objet :

Compte de gestion 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur André Guyot, Trésorier, a transmis le compte de gestion 2021 auquel est conforme le compte administratif 2021 de la commune. La Commission des finances réunie le lundi 21 mars 2022 a approuvé ce compte de gestion 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte de Gestion 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au compte de gestion 2021.

Le Maire
Daniel ROPERS

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le 05/04/2022

ID : 022-212201784-20220404-2022321-DE



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022322-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-22

Objet :

Compte administratif 2021

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,

Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal élit Monsieur François LE BESCOND Président du Conseil Municipal pour la délibération concernant le compte administratif 2021 de la Commune de PLÉHÉDEL.

Le compte administratif 2021 de la Commune se présente de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 1 009 347.15 €

Recettes : 1 327 187.60 €

Soit un excédent de : 317 840.45 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 334 848.92 €

Recettes : 493 517.75 €

Soit un excédent de : 158 668.83 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 95 200 €

Recettes : 0 €

Soit un déficit en restes à réaliser de : 95 200 €

La Commission des finances réunie le lundi 21 mars 2022 a approuvé ce compte administratif 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** ce compte administratif pour la Commune, exercice 2021.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022323-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 pour la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- considérant le budget communal,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de **317 840.45 €**,
- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - affectation à la section d'investissement au compte 1068 de **174 337.66 €**
 - reprise à la section de fonctionnement du budget primitif de 2021 du solde soit **143 502.79 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'affectation du résultat 2021.

Délibération n° 2022-3-23

Objet :

Affectation du résultat 2021

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022324-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-24

Objet :

**Vote du taux des taxes
pour 2022**

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2022

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après avoir fixé le montant du produit attendu pour 2022,

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes pour l'année 2022 comme suit :

- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.54 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.95 %

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022325-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,

Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions versées au Syndicat Départemental d'Energie (SDE) dans le cadre de travaux sur l'éclairage public sont amortissables sur 15 ans. Aucune subvention n'ayant été versée en 2021 au SDE, la somme amortissable est maintenue au montant total annuel de 14 867.79 Euros. C'est une opération d'ordre avec une inscription de cette somme en recettes d'investissement à l'article 28041582 et en dépenses de fonctionnement à l'article 6811.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2022 la somme à amortir de 14 867.79 €.

Délibération n° 2022-3-25

Objet :

**Amortissement des
Subventions**

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022326-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif de l'exercice 2022 proposé par Monsieur le Maire, Daniel ROPERS, pour la Commune se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 172 527.79 €**

- Section d'investissement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 221 600 €**

Soit un budget global pour la Commune équilibré entre les recettes et les dépenses à **2 394 127.79 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** ce budget primitif pour l'exercice 2022.

Délibération n° 2022-3-26

Objet :

Budget Primitif 2022

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022327-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE DE GESTION 2021 / PARK KERILIS

Monsieur André Guyot, Trésorier, a transmis le compte de gestion 2021 du lotissement Park Kerilis auquel est conforme le compte administratif 2021. La Commission des finances réunie le lundi 21 mars 2022 a approuvé ce compte de gestion 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce compte de Gestion 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au compte de gestion 2021 pour le lotissement Park Kerilis.

Délibération n° 2022-3-27

Objet :

**Compte de gestion 2021
Park Kerilis**

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-28

Objet :

**Compte administratif 2021
Park Kerilis**

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022328B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
PARK KERILIS

Le Conseil Municipal élit Monsieur François LE BESCOND Président du Conseil Municipal pour la délibération concernant le compte administratif 2021 du lotissement Park Kerilis.

Le compte administratif 2021 se présente de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

La Commission des finances réunie le lundi 21 mars 2022 a approuvé ce compte administratif 2021 pour le lotissement Park Kerilis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** ce compte administratif exercice 2021.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-29

Objet :

**Budget Primitif 2022
Park Kerilis**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022328-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

BUDGET PRIMITIF

LOTISSEMENT PARK KERILIS

Le budget primitif de l'exercice 2022 proposé par Monsieur le Maire, Daniel ROPERS, pour le lotissement communal Park Kerilis se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **361 900 €**

- Section d'investissement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **374 450 €**

Soit un budget global pour le lotissement équilibré entre les recettes et les dépenses à **736 350 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** ce budget annexe « Lotissement Park Kerilis » primitif pour l'exercice 2022.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022330-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

PROGRAMME VOIRIE 2022

Un marché à bons de commande sur 3 ans a été soumis à appel d'offres concernant le programme de voirie 2021/2023. L'offre de l'entreprise Eurovia a été retenue et la commission de voirie s'est réunie pour valider le programme, il s'agit des secteurs de Kerthérézien, Kercharlès, Kermarquer, La Caquinerie, Coat robin, Kereven.

Le devis s'élève à 56 119.86 €uros TTC.

La commission des finances a émis un avis favorable à ce programme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **APPROUVE** ce programme voirie 2022 pour un montant de **56 119.86 €uros TTC et DIT que les crédits sont prévus à l'article 2315 opération 10004 .**

Délibération n° 2022-3-30

Objet :

Programme voirie 2022

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-31

Objet :

Enduits mairie

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022331-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

ENDUITS MAIRIE

Il est prévu de réaliser les enduits de la mairie, 3 devis ont été demandés pour leur réalisation. 3 sociétés ont fait une proposition :

Pereira : 11 704.47 € TTC

Fernandes : 9 433.60 € TTC

Dias : 17 700 € TTC

Pour des raisons techniques, la commission des finances a émis un avis favorable à la réalisation des enduits par l'entreprise Pereira.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DECIDE** de retenir l'entreprise Pereira pour un montant de **11 704.47 euros TTC et DIT** que les crédits sont prévus à **l'article 2158 opération 21**.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-32

Objet :

Ravalement mairie

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022332-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

RAVALEMENT MAIRIE

Il est prévu de réaliser le ravalement de la mairie, 3 devis ont été demandés pour sa réalisation. 3 sociétés ont fait une proposition :

Josse : 5 967.59 € TTC

Marjot : 5 982.96 € TTC

Mercier Décoration : 6 828.08 € TTC

La commission des finances a émis un avis favorable à la réalisation du ravalement de façade par l'entreprise Josse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DECIDE** de retenir l'entreprise Josse pour un montant de **5 967.59 €uros TTC et DIT** que les crédits sont prévus à **l'article 2158 opération 21**.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-33

Objet :

Tracteur et gyrobroyeur

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022333-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André,
Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

TRACTEUR ET GYROBROYEUR

Il est proposé l'acquisition d'un tracteur et d'un gyrobroyeur, 3 devis ont été demandés :

Couesnon Motoculture : 18 390 € TTC (tracteur) et 2 510 € TTC (Gyro)

Duval Frères : 17 950 € TTC (tracteur) et 2 450 € TTC (Gyro)

Rennes Motoculture : 17 500 € TTC (tracteur) et 2 397.60 € TTC (Gyro)

La commission des finances a émis un avis favorable à l'acquisition de l'équipement auprès de la société Rennes Motoculture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **DECIDE** de retenir le matériel de Rennes Motoculture pour un montant de **19 897.60 euros TTC et DIT** que les crédits sont prévus à l'**article 2182 opération 53**.

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022334-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-34

Objet :

Autorisation d'ester en justice

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que, par requête en date du 2 novembre 2021, un collectif a déposé devant la cour administrative d'appel de Nantes un recours demandant l'annulation d'un permis de construire. Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur Le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant la cour administrative d'appel de Nantes.

Le Cabinet Publi-Juris a été désigné dans le cadre de la protection juridique de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant cour administrative d'appel de Nantes

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022335-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-35

Objet :

**Avenant n°3 à la convention
Opérationnelle de l'EPF**

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser, sur la commune de Pléhédel un projet de lotissement en centre-bourg.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises venelle de Kerillis, rues Saint-Fiacre et Docteur Mahé. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la collectivité puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il vous a été proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

En ce sens, la commune de Pléhédel a signé une convention opérationnelle d'actions foncières avec l'EPF Bretagne le 22 juillet 2013. Celle-ci définit les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation et le prix de revente.

Des contraintes opérationnelles rendent nécessaires de revoir les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne. En ce sens, cet établissement a transmis un projet d'avenant à la convention opérationnelle initiale.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant soumis par cet établissement.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 22 juillet 2013,

Vu l'avenant n°1 en date du 25 novembre 2019 à la convention opérationnelle précitée,

Vu l'avenant n°2 en date du 10 janvier 2022 à la convention opérationnelle précitée,

Vu le projet d'avenant n°3 annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune de Pléhédel souhaite réaliser une opération de densification sur le secteur de venelle de Kerillis, rues Saint-Fiacre et Docteur Mahé à Pléhédel,

Considérant que, le projet de la Collectivité ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de revoir la durée de portage des biens par l'EPF Bretagne,

Considérant l'intérêt de conclure un avenant n°03 prenant en compte ces modifications,

Considérant que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

Privilégier les opérations de restructuration
Viser la performance énergétique des bâtiments
Respecter le cadre environnemental
Limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°03, joint à la présente délibération, qui modifie l'article 10 de la convention initiale,

Le 4 avril 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°03 à la convention opérationnelle du 22 juillet 2013 et à l'avenant n°01 du 25 novembre 2019 ainsi que l'avenant n°2 du 10 janvier 2022, à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 022-212201784-20220404-2022335-DE

Le Maire
Daniel ROPERS



Département
des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **06/04/2022**

ID : 022-212201784-20220404-2022336-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2022

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

28/03/2022

Date d'affichage

06/04/2022

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Délibération n° 2022-3-36

Objet :

DIA

L'an deux mil vingt deux

Le lundi quatre avril

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.

Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE BESCOND François, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, LE MERRER Aurélia, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, LE CHEVERT Véronique, SCUDELLER Aurélie, KOZINE André, Etaient absentes et excusées : LE TREUST Nathalie (Procuration à Gilles FERLIER), CLECH Marie (Procuration à Sandrine MOREAU).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le Maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

DIA N° 8/2022 – Rue de l'Argoat (parcelles D 211 – D 977) – Propriété LE CALVEZ

DIA N° 9/2022 – 30, Rue de l'Argoat (parcelles D 214 – Propriété consorts ANSOULT

Le Maire
Daniel ROPERS